

**Convention de mécénat entre la Ville de Dieppe et la société Dalkia
Projet de service du Musée**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 30*

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 18 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n°1 à la question n°43), M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n°5 à la question n°45), M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°11 à la question n°45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme LETEISSIER Véronique, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°1 à la question n°10).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. François LEFEBVRE, Mme LETEISSIER Véronique à M. BUSSY Florent, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André, Mme ORTILLON Ghislaine à M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°10)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Sabine AUDIGOU, Adjointe au Maire, expose que le Musée de Dieppe travaille actuellement à un projet de service : réflexion autour des espaces et de la présentation des collections, création d'une boutique-librairie, d'un atelier, informatisation de la billetterie, développement du numérique...

Ce projet vise à reconsidérer le Musée en fonction des pratiques culturelles actuelles.

La Société Dalkia veut apporter sa contribution à la Ville afin de la soutenir dans son souhait de rendre accessible les pratiques culturelles à de nouveaux publics, en mécénant le projet de service du Musée à hauteur de 6 000 €.

Cette somme correspond à un mécénat de type *Vendavel*. Ce mécénat engage la Ville dans des contreparties limitées à 25 % du montant total du don.

Vu :

- l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération n° 16 du 3 octobre 2013 approuvant les différents types de partenariat, ainsi que les contreparties correspondantes,
- la convention de mécénat à intervenir entre les deux parties,
- l'avis formulé par la commission n° 2 en date du 17 mars 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de mécénat à intervenir entre la Ville de Dieppe et la Société Dalkia,
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents correspondants.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE les propositions ci-dessus par :**

➤ **30 voix « Pour » : groupe des « Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe », groupe « Dieppe Ecologique et Solidaire »,**

➤ **9 « abstentions » : groupe « Unis pour Dieppe », groupe « Dieppe au Cœur ».**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire